

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fabienne Montagnon

<https://www.cadre21.org/membres/0502e041f7b4b3cc262f0d0f>

Date d'obtention : 2020-10-09 14:35:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole qui permet d'uniformiser les interventions, de répondre à nos questions comme intervenant, de rassurer le ou la jeune et de faire un portrait le plus précis possible de la situation afin de guider nos interventions. En suivant les étapes, cela permet également de rester neutre autant au niveau de la victime, des témoins que de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre de me sentir moins dépourvu face à cette situation et de mieux intervenir auprès des jeunes. De plus en étant mieux outiller, mon sentiment de compétence et de confiance sera augmenté face à la situation et aux interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il ne faut en aucun temps consulter les images ou vidéos car même comme intervenant c'est une infraction criminelle. En suivant le protocole et questionnaires, je resterai neutre et n'entraverai le travail des policiers ou procureurs. De plus, cela préservera mon lien de confiance avec les personnes concernées par cette situation.